

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour parler d'un sujet qui me tient bien à coeur: La politique de la concurrence. Naturellement, je le fais en remplacement de ma collègue de Saint-Michel—Ahuntsic (M^{me} Killens) qui est toujours en convalescence et qui aurait certainement beaucoup de choses à dire en réponse aux propos du ministre.

Comme tout le monde le sait, plusieurs députés du parti libéral qui siègent à la Chambre et de ce côté-ci de la Chambre ont vaillamment travaillé au cours des quelques 10 ou 15 dernières années à la réforme de la législation relative à la politique de la concurrence.

En effet, mon voisin de pupitre, le député de Windsor-Ouest (M. Gray), mon collègue, l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) et moi-même avons tous eu notre mot à dire dans cette longue démarche pour améliorer la loi sur la concurrence au Canada. Tous les trois nous avons déposé des projets de loi qui ont fait l'objet de discussions et même dans un cas d'un vote affirmatif qui a permis, au milieu des années 1970, de faire un pas de géant dans l'amélioration de la loi sur la concurrence.

Deux autres de nos collègues, à commencer par le chef de l'Opposition officielle, l'honorable député de Vancouver Quadra (M. Turner) ainsi que mon collègue de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey) ont également été ministres de la Consommation, le chef de l'Opposition étant d'ailleurs le premier titulaire du ministère de la Consommation et des Corporations au Canada.

L'Opposition officielle compte pas moins de cinq députés qui ont été titulaires de ce ministère, c'est donc dire à quel point nous sommes prêts, nous sommes équipés pour analyser une législation très complexe, il faut le dire, que ce projet de loi qui nous est présenté par le ministre, le projet de loi C-91.

Mais, je veux dire que c'est justement ce que nous avons l'intention de faire, soit d'analyser ce projet de loi car, malheureusement, les succès de réforme de cette loi n'ont pas été nombreux et, hélas, ils ont toujours été difficiles à faire aboutir.

C'est pourquoi je suis de l'avis, comme le ministre lui-même, que la présente réforme, pour plusieurs raisons, a trop tardé et qu'il est grand temps d'agir. Le ministre nous disait tout à l'heure qu'il voudrait passer ce projet de loi en vitesse. Pourquoi a-t-il attendu 16 mois pour soumettre cette loi à la Chambre? La consultation, bien sûr, était importante. Et nous reconnaissons que le ministre se devait, dès sa nomination, de faire une certaine consultation, mais la consultation ne peut pas être un prétexte à l'inaction. Et, 16 mois plus tard, nous nous retrouvons avec un projet de loi qui tire son origine de la législation minutieusement préparée par moi-même au début des années 1981-1982 et soumis à la Chambre des communes par mon collègue de l'époque, la ministre Judy Erola qui présentait le projet de loi C-29.

[Traduction]

Permettez-moi de dire très clairement et sans équivoque que le projet de loi C-91 est fort bien accueilli. Cependant, il s'agit de l'examiner et de se demander s'il est supérieur à la loi actuelle relative à la concurrence. À bien des égards, je crois que oui. Par contre, sous bien des aspects, il comporte des lacunes. Il est loin de suffire pour bien faire face à la situation

Tribunal de la concurrence—Loi

actuelle. Il ne permet pas d'affronter de façon efficace la véritable concurrence qui s'exerce sur le marché.

[Français]

Je trouve malheureux que le projet de loi de M^{me} Erola ait été «conservatisé», si je peux utiliser l'expression. Et je pense que le ministre a succombé aux pressions, aux recommandations de la grande entreprise, et le projet de loi qu'il nous propose aujourd'hui n'en est pas un qui répond vraiment aux besoins des consommateurs et de cette multitude de petites entreprises au Canada qui se font constamment bousculer, écraser par la grande entreprise canadienne.

• (1150)

[Traduction]

Étant donné que le projet de loi C-91 est mieux que rien, mais qu'il ne permet pas d'obtenir les résultats voulus, nous, du parti libéral du Canada, chercherons à l'améliorer et à lui donner plus de poids en présentant des amendements fondés sur l'analyse voulue dans le cadre des travaux du comité législatif. Nous souhaitons améliorer le projet de loi C-91 et nous nous opposons à tous les amendements qui pourraient affaiblir encore davantage cette mesure. Nous voulons la rendre beaucoup plus efficace.

Pourquoi un projet de loi de ce genre est-il nécessaire, monsieur le Président? La concurrence est à la base du système de la libre entreprise. Selon la théorie économique, plus la concurrence est acharnée, mieux tout le monde s'en porte: les prix sont plus bas étant donné le vaste nombre d'entreprises fabriquant les mêmes produits; et la petite entreprise, pourvue qu'elle puisse faire face à cette concurrence, peut s'assurer certains débouchés et améliorer ses produits et services. Les consommateurs, quant à eux, profitent alors de bas prix et d'une grande diversité de produits.

[Français]

Plus il y a de la saine concurrence, mieux c'est pour tout le monde. Par exemple, dans les années 1960, on a commencé à mettre en relation la concurrence et l'efficacité. Logiquement, la législation sur la concurrence devait aider et encourager le maintien des conditions favorables à la concurrence efficace. Conséquemment, les marchés concurrentiels, donc efficaces, étaient considérés comme étant ceux pouvant distribuer les ressources dont la société canadienne a besoin, le plus efficacement possible. De ceci découlait le raisonnement qui veut qu'une distribution efficace des ressources a pour résultat le plus grand niveau de vie matérielle possible. Naturellement, le plus grand niveau de vie matérielle possible pour tous les Canadiens était l'objectif dans les années 1960, et en ce qui concerne notre parti, ce doit être, encore aujourd'hui, plus que jamais, notre objectif premier. On comprend mieux, d'ores et déjà, l'importance d'une législation efficace dans le domaine de la concurrence économique.

[Traduction]

D'un autre côté, lorsque la concurrence est faible, le choix des produits est limité et, en général, les prix sont élevés, parfois démesurément. Ce sont les consommateurs et les petites entreprises qui en sont les principales victimes. Je sais que le gouvernement a ce que nous appelons . . .

[Français]

. . . préjugé favorable pour l'industrie pétrolière au Canada.